

« Infos des négociations BGNP »

"Accord d'accompagnement des postiers de la BGNP dans leur évolution professionnelle »

Branche Grand Public et Numérique : la fusion de plusieurs branches et services, entre autre le Réseau LP + BU grand public BSCC + Branche Numérique + Philaposte + DRC+... ce qui représente 50 000 postiers.



Pour rappel la CGT n'a pas signé l'accord « **La Poste engagée avec les postiers 2021-2023** » car les droits et garanties des postiers sont en recul par rapport au précédent : « Un avenir pour chaque postier 2015 » qui n'était déjà pas à la hauteur des attentes et des besoins des postiers pour travailler correctement.

Dans la continuité La Poste a ouvert des négociations sur un projet concernant l'ensemble des postiers du périmètre de la Branche Grand Public et Numérique pour les « accompagner dans leur évolution professionnelle ».

Avec son nouveau plan stratégique 2030, l'ensemble des métiers et services sont concernés par des « transformations », réorganisations, restructurations et La Poste a besoin d'outils que sont des accords, pour asseoir cette stratégie.

Après cet accord, elle propose d'ouvrir des négociations sur les conditions de travail :

- du collectif en Bureau de Poste
- des conseillers bancaires BGNP et LBP (accord transverse)

A ce stade des négociations, ce projet d'accord n'est pas à la hauteur des attentes des postiers.

La Poste considère que tout va bien dans les services et que chaque postier doit évoluer en permanence. Or, nous savons que ce n'est pas le cas et que **chaque situation doit être prise en compte.**

D'ores et déjà, la CGT a proposé une rencontre unitaire avec l'ensemble des Organisations Syndicales. Certaines ont déjà répondu présentes. Nous avons besoin de tous les acteurs, Organisations Syndicales et postiers pour « pousser » dans ces négociations, afin d'améliorer encore le contenu de nos droits et garanties.

Les négociateurs ont besoin que les postiers prennent leur avenir en main, dans le prolongement des mobilisations du printemps dernier.

Propositions de la CGT	Pourquoi ?	Réponses de La Poste
Souhaite une présentation de la GPEC (Gestion Prévisionnelles de Emplois et Compétences) globale de la branche avec tous les projets à venir	<i>Pour ne pas négocier à l'aveugle, mesurer l'ampleur des transformations que l'accord devra accompagner</i>	Pas besoin de GPEC globale. Éventuellement, des GPEC en territoire seront faites aux signataires de l'accord.
Demande la reconnaissance des évolutions professionnelles subies et pas seulement choisies.	<i>Parce que les transformations contraignent des agents à changer de poste, et que toutes les évolutions ne sont pas des promotions.</i>	On souhaite aborder l'accord de manière positive.
Une approche de tous les métiers de la BGNP	<i>Cet accord est principalement vu sous le prisme des métiers chargés de clientèle et conseillers bancaires alors que la BGNP regroupe beaucoup de métiers</i>	Pour les autres métiers, informations descendantes, pas de négociations
Demande la reconnaissance par le salaire des qualifications acquises par l'expérience et la formation	<i>Rien de prévu dans l'accord</i>	Renvoie aux Négociations Annuelles Obligatoires
Les mesures financières complémentaires doivent être concrètes et chiffrées, déterminées par des critères d'équité.	<i>Les mesures annoncées dans l'accord « LP engagée avec les postiers » sont déjà en deçà du précédent accord « un avenir pour chaque postier » Individualiser est discriminatoire et inacceptable et peut mettre les managers en difficulté</i>	Une enveloppe de un million d'Euros pour l'ensemble des DR. Et chaque NOD individualisera la somme versée, à la main des managers
Il est important de faire les propositions de poste en fonction de l'ordre d'entrée dans le vivier. La GPEC chaque année devrait permettre d'anticiper, les mouvements de salariés. c'est son rôle.	<i>Les viviers qui existent aujourd'hui, ne répondent pas à des règles claires, à une équité entre salariés, aucune transparence sur leur fonctionnement. Nous avons trop d'exemples de collègues qui sont restés des années dans des viviers pendant que d'autres étaient nommés.</i>	Les viviers seront décidés au national et il y aura deux campagnes par an environ. Tous les postiers reçus rentreront en même temps dans le vivier par campagne, que ce soit un changement de profession ou de zone géographique
Tous les viviers doivent donner les mêmes droits	<i>Il ne doit plus y avoir de viviers non cadrés qui ne donneraient aucun droit.</i>	Seulement trois métiers concernés par les viviers pour la BGNP, DS, management (RE, REC, RCPART), conseiller bancaire (secteur ou maison de l'habitat). Pour les autres métiers de la branche il y aura des APC, comme actuellement.
Des engagements sur un nombre de formations diplômantes et en terme de VAE	<i>L'accord ne s'engage que sur 500 parcours balisés qui sont déjà programmés hors accord.</i>	En cours de réflexion
la CGT demande à voir apparaître l'organisation de travail pour les 24 et 31/12 pour éviter toutes interprétations de notes RH. Proposition d'avoir en repos au moins une des deux veilles de jours fériés et compenser double le jour travaillé	<i>Il s'agit du seul accord qui concerne l'ensemble des postiers de la Branche.</i>	Cela concerne l'organisation du travail et donc relève de décisions de l'employeur.

